

PRESENTATION

**AU CONSEIL NATIONAL DE LA
SPÉCIALISATION VÉTÉRINAIRE**

DU DOSSIER

DE CERTIFICAT D'ETUDES

APPROFONDIES VETERINAIRES EN

MEDECINE DU COMPORTEMENT

DES ANIMAUX DOMESTIQUES

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS DE LA SPECIALISATION EN MEDECINE DU COMPORTEMENT
2. REFERENTIEL D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE D'UN VETERINAIRE EXERÇANT DANS LE DOMAINE DE LA MEDECINE DU COMPORTEMENT
3. PRE-REQUIS
4. CONTENU DU CEAV
5. PILOTAGE DU CEAV
6. MODALITES D'EVALUATION ET DE DELIVRANCE DU DIPLOME

ANNEXE : REFERENTIEL DE LA FORMATION

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Ethologie
2. Génétique et comportement
3. Anatomie fonctionnelle et physiologie du système nerveux central -
Endocrinologie
4. Pharmacologie des psychotropes
5. Sémiologie, diagnostic et traitement en médecine du comportement
6. Législation et responsabilité
7. Communication, publications

CONTEXTE ET PREAMBULE

Le Code Rural (art. R. 814-34, modifié par le décret no 92-1346 du 7 décembre 1992) définit le cursus des études vétérinaires et institue les 2 niveaux de diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire dont les modalités générales sont précisées dans l'arrêté du 16 octobre 1996.

Les formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire comprennent un enseignement théorique et pratique, assorti d'au moins un stage.

Leur durée est d'une année universitaire à temps plein, ou son équivalent à temps partiel, pour celles sanctionnées par un certificat d'études approfondies vétérinaires.

Quand elles sont effectuées à temps partiel, les formations ne peuvent se dérouler sur plus de trois années pour celles sanctionnées par un certificat d'études approfondies vétérinaires.

L'évolution du Diplôme Inter Ecoles de vétérinaire comportementaliste en Certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV) en médecine du comportement des animaux est une première étape de validation de cette discipline, l'objectif à plus long terme étant une véritable spécialisation par un Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV), avec, à la clef, la reconnaissance du titre de spécialiste au terme d'un cycle de formation complémentaire de 3 ans, que ce soit par le biais du futur DESV ou par le biais d'un Board européen lorsqu'il sera totalement reconnu.

Pour l'Europe, un collège européen qui regroupe deux thématiques s'est créé : l'European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine (ECAWBM), se décline en « Behavioural Medicine (companion animals) », provisoirement reconnu en 2002 et « Animal Welfare Science, Ethics and Law », provisoirement reconnu en 2011.

Il existe deux voies d'obtention des CEAV et DESV :

- la voie du cursus scolaire (enseignements et stage(s) en situation professionnelle) sanctionné par un examen final.
- la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) accessible pour les vétérinaires selon des modalités à valider par le Comité d'orientation et de formation (COF).

1. OBJECTIFS DE LA SPECIALISATION EN MEDECINE DU COMPORTEMENT

L'éthologie, étude biologique du comportement, est enseignée dans le cursus vétérinaire depuis les années 1990. Cette discipline fondamentale fait désormais partie du corpus de connaissances essentielles que le futur vétérinaire doit posséder afin d'aborder les thématiques sociétales que sont, d'une part l'évaluation et l'amélioration du bien-être des animaux domestiques et d'autre part la médecine du comportement.

La médecine du comportement a connu un développement considérable depuis une vingtaine d'années, comme en témoigne le nombre croissant de publications. Elle est devenue une spécialité reconnue dans de nombreux pays.

Les établissements d'enseignement vétérinaire français doivent proposer aux vétérinaires diplômés un enseignement approfondi en médecine du comportement leur permettant d'acquérir une compétence spécialisée dans ce domaine.

2. REFERENTIEL D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE D'UN VETERINAIRE AYANT UNE ACTIVITÉ DANS LE DOMAINE DE LA MEDECINE DU COMPORTEMENT

Le vétérinaire ayant une activité dans le domaine de la médecine du comportement doit avoir les compétences requises pour exercer les fonctions suivantes :

- connaître les besoins comportementaux des animaux domestiques afin de :
 - prévenir les comportements pathologiques, anormaux ou normaux inadaptés ;
 - assurer le respect du bien-être de l'animal dans un milieu plus ou moins contraignant ;
 - proposer des mesures de correction des principaux comportements anormaux ou gênants et faciliter l'adaptation de l'animal dans son milieu de vie.
- évaluer et analyser le(s) comportement(s) d'un animal pour reconnaître et différencier les comportements normaux, anormaux, adaptés ou inadaptés aux contraintes du milieu ou pathologiques. Les conditions de vie des animaux domestiques sont telles que leurs capacités d'adaptation ne sont parfois pas suffisantes pour leur permettre d'adopter des comportements adaptés à leur environnement.
- diagnostiquer une affection comportementale et différencier les causes intrinsèques à l'animal (génétiques, organiques...) des causes extrinsèques à l'animal (environnement physique et social...).
- proposer un traitement médical et/ou comportemental adapté à la situation rencontrée et en assurer le suivi.
- évaluer la dangerosité d'un animal, proposer de façon claire et argumentée les mesures à prendre pour limiter le risque et savoir les mettre en œuvre.
- mener une expertise dans le domaine du comportement des animaux domestiques.
- se positionner en expert de l'animal et de la relation homme-animal pour les questions relatives à l'insertion de l'animal dans différents milieux tels que la ville, les établissements de soins ou socio-éducatifs, etc. dans le respect du bien-être de l'animal et des personnes en contact.
- être l'interlocuteur privilégié pour les questions relatives aux actions d'éducation et de prévention vis-à-vis des particuliers, des professionnels, des organisations et associations, des collectivités nationales et territoriales.

Ces nouvelles compétences reconnues feront du vétérinaire titulaire du CEAV un interlocuteur compétent et qualifié pour les propriétaires d'animaux, les collectivités locales ou régionales ainsi que les médecins et les forces de l'ordre en cas d'accident.

3. PRE-REQUIS

Peuvent être admis à suivre ces formations les candidats titulaires :

- soit de tout diplôme permettant l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux en France selon la réglementation en vigueur ;
- soit d'un diplôme de vétérinaire d'un pays tiers reconnu équivalent par le conseil d'orientation et de formation.

Le vétérinaire candidat devra, de plus avoir :

- une expérience clinique de 15 mois au minimum afin d'appréhender les cas dans leur globalité ;
- une bonne connaissance de la langue française lue, écrite et parlée ;
- une connaissance de la langue anglaise a minima suffisante pour lire, comprendre et synthétiser les articles scientifiques et, de préférence, permettant une bonne compréhension de l'oral.

4. CONTENU DU CEAV

Le référentiel de formation est détaillé en annexe.

- 7 modules d'enseignement répartis sur deux années universitaires correspondant à 30 crédits ECTS
- Stage de 3 mois correspondant à 30 crédits ECTS.

Chaque module proposé comprend de 20 à 25 heures théoriques, de 5 à 10 heures d'enseignements pratiques et 30 heures de travail personnel (une liste de publications sera proposée avant chaque module). Une plateforme de e-learning sera mise à disposition des participants.

- **Module 1** : Fondamentaux : Ethologie - Anatomie fonctionnelle et physiologie du système nerveux central - Endocrinologie et comportement - Génétique et comportement - Pharmacologie des psychotropes
- **Module 2** : Sémiologie des troubles du comportement - Consultation en médecine du comportement - Techniques de communication
- **Module 3** : Bien-être et bientraitance - Prévention des troubles du comportement
- **Module 4** : Prise en charge des troubles du comportement - Thérapeutique des troubles du comportement - Thérapies comportementales
- **Module 5** : Dangersité - Gestion des risques - Relations Homme-animal - Relations avec les institutions (ville, écoles...)
- **Module 6** : Médecine du comportement et autres disciplines médicales. Expression comportementale d'affections nerveuses, dermatologiques ou de médecine interne (endocrinologie, uro-néphrologie). Consultations en médecine interne (endocrinologie, urologie - néphrologie en particulier), en neurologie et en dermatologie.
- **Module 7** : Consultations en médecine du comportement

A noter que certaines parties de modules seront mutualisées avec des enseignements inclus dans le CEAV de médecine interne des animaux de compagnie.

Les enseignements théoriques et pratiques se dérouleront à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

Les enseignements cliniques seront répartis dans les Centres hospitaliers universitaires des Ecoles nationales vétérinaires.

Le stage pratique, d'une durée totale de 3 mois, pourra comporter des périodes d'activités cliniques dans les établissements d'enseignement vétérinaire français ou dans un établissement privé de soins vétérinaires et des périodes de stage dans des structures d'éducation du chien (chiens pour handicapés, chiens de travail) ou des structures de recherche de la discipline.

Pour chaque candidat, un programme de stage spécifique sera établi en fonction de ses propositions et validé par le COF.

5. PILOTAGE DU CEAV

Le Comité d'orientation et de formation (COF) assure le pilotage du CEAV en médecine du comportement.

Le CEAV est organisé par les 4 établissements d'enseignement vétérinaire français et coordonné par l'ENVA, qui en assure la gestion pédagogique et administrative.

6. MODALITES D'EVALUATION ET DE DELIVRANCE DU CEAV

Les connaissances et aptitudes des candidats sont évaluées selon les modalités suivantes :

(1) Evaluation des modules d'enseignement :

Contrôle des connaissances à l'issue de chaque module d'enseignement

L'obtention d'une moyenne ≥ 10 pour le contrôle continu est une condition préalable à la présentation aux épreuves pratiques.

(2) Epreuves pratiques :

- Mémoire de stage : rédaction d'un document et présentation orale du mémoire
- Epreuve clinique : rédaction de cas cliniques et épreuve de consultation devant le jury.

Les candidats ayant obtenu une moyenne ≥ 10 sur ces 2 épreuves sont proposés pour recevoir le diplôme sanctionnant la formation.

En cas d'échec, les épreuves pratiques pourront être repassées au maximum une fois chacune.

ANNEXE : REFERENTIEL DE LA FORMATION

Le référentiel correspond à une formation qui conduit le praticien vétérinaire, qui a reçu un enseignement de base durant son cursus de formation, à une connaissance approfondie en médecine du comportement des carnivores domestiques, du cheval et des nouveaux animaux de compagnie (NAC), discipline associant la médecine vétérinaire et l'éthologie appliquée à la clinique.

OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le vétérinaire diplômé doit avoir acquis les capacités :

- de connaître les caractéristiques éthologiques et les besoins fondamentaux des carnivores domestiques (chien, chat), du cheval et des NAC afin :
 - d'évaluer le bien-être de l'animal de compagnie et assurer sa bientraitance en respectant ses besoins physiologiques et comportementaux, dans un milieu contrôlé par l'homme ;
 - de proposer des mesures de prévention et de traitement des principaux problèmes de comportement pour faciliter l'adaptation de l'animal dans son milieu de vie.
- d'évaluer et analyser les comportements d'un individu pour reconnaître et différencier les comportements normaux, anormaux, adaptés et inadaptés aux contraintes du milieu ou pathologiques¹ en relation avec les caractéristiques éthologiques des espèces concernées,
- de recueillir efficacement auprès du propriétaire, au cours de la consultation, les données essentielles à l'analyse du problème comportemental rencontré et à l'établissement d'un diagnostic,
- de diagnostiquer un problème comportemental et différencier les causes intrinsèques à l'animal (génétiques, organiques...) des causes extrinsèques à l'animal (environnement physique et social...),
- de proposer un traitement médical, comportemental ou mixte, adapté à la situation rencontrée et en assurer le suivi,
- d'expliquer les théories de l'apprentissage et démontrer pratiquement les principales techniques utilisées en thérapie comportementale,
- de savoir collaborer avec des spécialistes de disciplines connexes,
- de savoir accepter et prendre en charge des cas référés en médecine du comportement en collaboration avec le vétérinaire traitant,
- d'évaluer la dangerosité d'un animal (en particulier des chiens), de proposer de façon argumentée les mesures à prendre si nécessaire, et de savoir les mettre en œuvre,
- de mener une expertise dans le domaine du comportement des animaux de compagnie,

¹ En consultation de médecine du comportement, les motifs de consultation peuvent concerner des comportements normaux, anormaux adaptés et inadaptés aux contraintes du milieu ou pathologiques. C'est pourquoi le terme « problème comportemental » sera utilisé comme recouvrant l'ensemble de ces situations.

- d'intervenir comme un interlocuteur privilégié pour les questions relatives aux actions de prévention et d'éducation vis-à-vis des particuliers, des professionnels, des organisations et associations, des collectivités nationales et territoriales,
- de savoir apporter du conseil et se positionner en expert de l'animal et de la relation homme-animal pour les questions relatives à l'insertion de l'animal dans différents milieux tels que la ville, les établissements de soins ou socio-éducatifs... dans le respect du bien-être de l'animal et des personnes en contact.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Ethologie

L'objectif général de cet enseignement est de disposer de la méthodologie et des connaissances scientifiques acquises en éthologie sur les espèces de compagnie ou de loisir (chien, chat, cheval, NAC) afin :

- 1) de comprendre et analyser les réponses comportementales des animaux des espèces concernées,
- 2) de connaître, afin de les respecter, les besoins éthologiques des animaux des espèces concernées et assurer leur bien-être,
- 3) de pouvoir évaluer leur bien-être ou leur mal-être (souffrance),
- 4) de proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation des comportements gênants, inadaptés ou anormaux.

Cet objectif sera atteint en fournissant les bases :

- de l'étude scientifique du comportement, selon l'approche intégrative de l'éthologie.
- des spécificités comportementales des espèces d'intérêt vétérinaire ;
- de l'approche fondamentale et appliquée du bien-être et de la protection animale.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les spécificités de l'éthologie et de son approche méthodologique au sein des sciences ayant pour objet le comportement animal.
- Le répertoire comportemental et les capacités perceptives et cognitives des espèces concernées.
- Les concepts fondamentaux de l'éthologie liés :
 - ✓ au déterminisme (interne et externe) des comportements
 - ✓ à la communication animale, l'expression des émotions
 - ✓ à la socialité et aux différents modes de groupements des animaux
 - ✓ à l'ontogenèse et notamment au développement comportemental
 - ✓ aux mécanismes perceptifs et cognitifs tels que : perception sensorielle, mémorisation, apprentissages, discrimination, catégorisation, latéralisation
 - ✓ au concept de conscience
- Les méthodes d'observation du comportement des animaux et les méthodes d'échantillonnage en éthologie.
- La relation homme-animal.

- Les théories de l'apprentissage :
 - ✓ apprentissages non associatifs : habituation, sensibilisation
 - ✓ apprentissage associatifs : par essai/erreur, les conditionnements classique et opérant.
 - ✓ apprentissages dans un contexte social : facilitation, apprentissage par observation, imitation
- Les bases fondamentales du bien-être animal :
 - ✓ concepts éthologique, psychologique et physiologique
 - ✓ Les concepts de bien-être et de bientraitance
 - ✓ la domestication et les contraintes liées aux différents modes de vie et d'élevage
 - ✓ la notion de budget-temps
 - ✓ les méthodes d'évaluation, les indicateurs physiologiques et éthologiques du bien-être des animaux afin d'assurer leur bientraitance

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'appliquer leurs connaissances éthologiques à la médecine du comportement.

2. Génétique et comportement

La formation doit apporter des informations spécifiques sur les relations entre génétique et comportement.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les aspects génétiques de la domestication (sélection artificielle, spéciation) et ses effets sur le comportement.
- Les spécificités comportementales des races, des souches (ex. des rongeurs) au sein des différentes espèces et la sélection artificielle appliquée à la sélection d'aptitudes particulières.
- L'histoire et l'évolution des chiens de travail ; leurs particularités comportementales.
- La notion de tempérament et de variabilité comportementale à l'échelle de l'individu.
- Les connaissances récentes d'épigénèse relatives au comportement.
- Les aspects génétiques de la sexualisation.
- Les maladies comportementales à prédisposition ou d'origine génétique ainsi que les moyens de les diagnostiquer

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'analyser comment les facteurs génétiques influencent le comportement, incluant les différences entre espèces, races et individus.

3. Anatomie fonctionnelle et physiologie du système nerveux central (SNC) - Endocrinologie

La formation doit approfondir les éléments essentiels concernant l'anatomie et la physiologie du système nerveux central permettant de comprendre l'implication des structures cérébrales dans le déterminisme des comportements observables. Les principaux systèmes neurochimiques responsables de ces déterminismes ainsi que l'influence des hormones seront présentés. La connaissance fondamentale de ces structures et de ces systèmes est un préalable nécessaire à l'étude de la pharmacologie des psychotropes.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- L'organisation et l'anatomie fonctionnelle du système nerveux central des vertébrés supérieurs.
- Les systèmes neurochimiques et leurs principaux rôles dans le système nerveux central.
- Les systèmes hormonaux.
- La réaction de stress et ses composantes organiques et comportementales.
- La peur, l'anxiété.
- Les mécanismes physiologiques de la douleur et les méthodes de son évaluation.
- Les mécanismes physiologiques des émotions (positives et négatives).
- Le vieillissement cérébral.
- Les mécanismes physiologiques du comportement sexuel.
- Les mécanismes neuroendocrinologiques des rythmes comportementaux.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'appliquer les connaissances de l'anatomie fonctionnelle, de la physiologie du SNC et de l'endocrinologie à la médecine du comportement.

4. Pharmacologie des psychotropes

La formation doit apporter des informations spécifiques sur les médicaments utilisés en médecine du comportement.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- La classification des principes actifs à visée psychotrope.
- Les particularités des analogues des hormones et neurotransmetteurs (notion d'action/ binding, protéines et récepteurs, interactions ...).
- Les points suivants, pour chaque classe de substance utilisée dans le traitement des troubles du comportement :
 - ✓ actions pharmacodynamiques et propriétés pharmacocinétiques
 - ✓ effets secondaires et indésirables
 - ✓ interactions médicamenteuses
 - ✓ principales indications (détaillées dans l'étude de leur utilisation thérapeutique)

5. Prévention, sémiologie, diagnostic et traitement en médecine du comportement

L'objectif de cet enseignement est de présenter de façon détaillée l'ensemble des problèmes de comportement rencontrés, les facteurs (intrinsèques ou extrinsèques à l'animal) influençant leur apparition, leur maintien et leur aggravation, les outils de prévention des problèmes et les traitements médicaux et comportementaux.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

1) la sémiologie comportementale et la conduite de la consultation en médecine du comportement

- Sémiologie comportementale du chien.
- Sémiologie comportementale du chat.
- Sémiologie comportementale du cheval.
- Sémiologies comportementales des NAC
- Conduite de la consultation : techniques relatives à la conduite d'une consultation de médecine du comportement prenant en compte les particularités des espèces.
- Techniques de communication au cours de la consultation :
Techniques de communication utiles pour la bonne conduite d'une consultation, en particulier la façon de dialoguer, de faire des démonstrations pratiques et d'induire la confiance et l'adhésion des propriétaires face aux propositions de changement et de traitement.
- Les différentes façons de dynamiser la consultation, de pérenniser la relation avec le propriétaire pour favoriser le suivi de l'animal.

2) la prévention des troubles du comportement

- Conseils à donner lors d'une consultation vaccinale, pré-pubertaire, ou celle concernant un animal âgé, afin de prévenir l'émergence de comportements indésirables et de respecter les spécificités éthologiques des carnivores domestiques.
- Conseils aux professionnels de l'animal de compagnie (éleveurs, éducateurs...) ou aux institutions (mairies, écoles, ...)

3) les problèmes de comportement des animaux de compagnie et de loisir : étiologie, diagnostic, traitement

Chez le chien :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps,...), la qualité de la relation et de la communication homme-chien, le tempérament de l'animal, les apprentissages.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.

- Savoir diagnostiquer :
 - ✓ des comportements d'agression (grognements, morsures à vide, morsures) et de prédation (morsures)
 - a) lors de comportements d'agression interspécifique dirigée vers l'homme
 - liés à une mauvaise relation homme-chien, une mauvaise communication homme-chien ou un trait de tempérament du chien
 - par autoprotection : peur (tempérament peureux, déficit de familiarisation, expériences de punition), douleur (algies d'origine organique, punition)
 - par protection de ressources (alimentaires, spatiales - lieux, espaces particuliers, interactives - congénères, humains, jeunes...)
 - par défaut d'ajustement, impulsivité (trait de tempérament)
 - b) lors de comportements d'agression intra-spécifique
 - par défaut d'ajustement social
 - par autoprotection : peur, douleur
 - par protection de ressources (alimentaires, spatiales - lieux, espaces particuliers, interactives - congénères, jeunes - portée, humains ...)
 - c) lors de comportements de prédation : morsure dirigée vers l'homme, d'autres animaux, objets...
 - ✓ des comportements de peurs et d'anxiétés ou de stress
 - a) peurs et phobies
 - b) anxiété (anxiété d'isolement et/ou de séparation)
 - ✓ de la malpropreté
 - a) malpropreté par élimination (urinaire et/ou fécale) liée à :
 - une affection médicale (pathologie urogénitale, endocrinienne, gastro-intestinale, neurologique, gériatrique)
 - un environnement (inadapté) : sorties insuffisantes
 - un défaut d'apprentissage
 - une aversion ou une préférence de substrat, de localisation
 - excitation, stress, peur, anxiété
 - b) malpropreté par marquage urinaire
 - ✓ des comportements répétitifs (stéréotypies) tels que léchage, tournis, succion, automutilation...
 - liés à une affection dermatologique ou neurologique
 - liés à un non respect des besoins comportementaux (inadéquation du budget-temps, isolement social et physique)
 - liés à une anxiété
 - ✓ des comportements gênants tels que hyperactivité, destructions, vocalisations (gémissements, aboiements, hurlements), fugue
 - liés à un contexte individuel (tempérament) et racial
 - liés à un non respect des besoins comportementaux (inadéquation du budget-temps, isolement social et physique)
 - liés à une anxiété
 - liés au vieillissement cérébral
 - ✓ des modifications comportementales dues au vieillissement (dysfonctionnement cognitif canin)
 - ✓ de la dépression ou un stress post-traumatique

Chez le chat :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps), le tempérament de l'animal, la communication homme-animal, les apprentissages.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 - ✓ des comportements d'agression (vocalisations, griffures, morsures) et de prédation (griffures, morsures)
 - a) lors de comportements d'agression interspécifique dirigée vers l'homme
 - autoprotection : peur (tempérament peureux, déficit de familiarisation, punition), par douleur (algies d'origine organique)
 - protection de ressources (alimentaires, spatiales, jeunes...)
 - non-respect des besoins éthologiques et physiologiques
 - dysendocrinies (hyperthyroïdie)
 - b) lors de comportements d'agression intra-spécifique
 - autoprotection : peur, douleur
 - protection de ressources (alimentaires, spatiales, jeunes...)
 - c) lors de comportements de prédation : dirigée vers l'homme, d'autres animaux, objets...
 - non-respect des besoins éthologiques et physiologiques
 - ✓ de la malpropreté
 - a) malpropreté par élimination (urinaire et/ou fécale) liée à :
 - une affection urogénitale, endocrinienne, gastro-intestinale, nerveuse
 - une aversion ou une préférence de substrat, de localisation
 - par stress, peur, anxiété
 - b) malpropreté liée à un marquage urinaire (présence d'autres chats, ..)
 - ✓ des peurs et des anxiétés
 - ✓ des comportements répétitifs ou inappropriés : stéréotypies, comportements compulsifs (léchages, toilettages et griffades excessifs) ou anormaux (succions, automutilation, pica...)
 - liés à une affection dermatologique ou neurologique
 - liés à un non respect des besoins comportementaux (inadéquation du budget-temps)
 - ✓ des modifications comportementales dues au vieillissement
 - ✓ de la dépression

Chez le cheval :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps, relations sociales), le tempérament de l'animal, la qualité de la relation homme-animal.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 - ✓ des comportements d'agression interspécifique et intra-spécifique
 - ✓ des comportements de peurs, phobies
 - ✓ des comportements évocateurs d'anxiété ou de stress
 - ✓ des comportements répétitifs (stéréotypies telles que tics, automutilation)
 - ✓ des modifications comportementales dues au vieillissement
 - ✓ des apprentissages inadéquats
 - ✓ des problèmes liés à la reproduction
 - ✓ des comportements évocateurs de dépression, stress post-traumatique

Chez les nouveaux animaux de compagnie : rongeurs (rat, souris, hamster, cochon d'inde, gerbille...), lapin, furet, psittacidés...

- Savoir évaluer, en fonction de son espèce, l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'individu (budget-temps) et son environnement,.
- Pour certaines espèces (psittacidés..), savoir évaluer la communication homme-animal
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 - ✓ Stéréotypies et comportements anormaux

En tant que vétérinaire, à l'issue de cet enseignement, les candidats devront parfaitement maîtriser la connaissance des affections organiques d'expression comportementale et les interactions entre comportement

D'une manière plus générale, ils devront connaître :

- Les modèles animaux utilisés pour la recherche en psychiatrie
- L'approche du modèle psychopharmacologique
- Des notions de psychopathologie humaine :
 - ✓ définition des phobies, de l'anxiété, de la dépression, des troubles bipolaires, de l'hyperactivité avec déficit d'attention, des troubles compulsifs, de l'autisme en médecine humaine.
 - ✓ différentes modalités de prise en charge de ces pathologies (thérapies médicamenteuses et comportementales).

4) Les différentes thérapies

- Savoir prescrire des traitements par des substances ou des médicaments avec ou sans AMM vétérinaire (psychotropes, sémiocchimiques et nutraceutiques) en connaissant leurs indications et leurs contre-indications.
- Savoir prescrire des thérapies comportementales :
 - ✓ application des théories de l'apprentissage afin de proposer un changement comportemental (cf chapitre 1. Ethologie - apprentissages).
 - ✓ mise en pratique des changements comportementaux en collaboration avec les éducateurs canins.
- Savoir prescrire les traitements médicaux ou chirurgicaux des affections organiques à l'origine de troubles comportementaux.
- Connaître les bases des thérapies comportementales humaines : thérapies systémique, stratégique, cognitivo-comportementale.
- Connaître les bases des thérapies par approches non conventionnelles : ostéopathie, phytothérapie, homéopathie, acupuncture.
- Savoir évaluer les risques et les précautions à prendre lors de la prescription d'une euthanasie.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

Dans un contexte de prévention

- de mener un programme de prévention des problèmes de comportement dans les élevages de carnivores domestiques.
- de proposer des programmes d'éducation positive en collaboration avec les éducateurs canins
- de mettre en place une école pour chiots.

Dans un contexte clinique :

- de recueillir les données sémiologiques nécessaires pour conduire une consultation en médecine du comportement.
- d'évaluer la qualité de la relation et de la communication homme-animal, les traits comportementaux de l'animal et son état émotionnel.
- de lister des facteurs (liés à l'animal et à l'environnement) pouvant expliquer l'apparition, le maintien et l'aggravation des problèmes de comportement.
- de diagnostiquer d'éventuelles maltraitances, actives ou passives.
- de différencier un comportement anormal d'un comportement normal.
- de poser un diagnostic, proposer des diagnostics différentiels.
- de prescrire les examens complémentaires nécessaires à l'élaboration du diagnostic (examens biologiques ou d'imagerie).
- de référer des cas et faire appel à des vétérinaires spécialistes d'autres disciplines (dermatologie, endocrinologie, parasitologie, neurologie, médecine interne, traumatologie...).
- de fournir des explications concernant le comportement et les besoins éthologiques de l'animal au propriétaire, de mettre en place un traitement médical et comportemental adapté et de l'expliquer au propriétaire ; créer une alliance thérapeutique avec les propriétaires.

- de présenter l'intérêt et les limites de l'utilisation d'un psychotrope au propriétaire.
- de mettre en place un protocole de changement comportemental réalisable, accepté et compris par le propriétaire ; en assurer le suivi.
- d'annoncer au propriétaire de l'animal ou à son détenteur les principales difficultés connues du traitement proposé, et lui proposer un échéancier pour la prise en charge de l'animal.
- de collaborer avec des vétérinaires, éducateurs ou d'autres professionnels.
- d'assurer le suivi des cas et du traitement auprès des clients afin d'évaluer les progrès ou démontrer des aspects pratiques du programme de changement comportemental.

6. Législation et responsabilité

La législation associée aux problèmes de comportement porte sur la législation relative aux conditions d'élevage, à la vente des carnivores domestiques et la législation relative aux chiens « dits dangereux ». L'évaluation de la dangerosité des chiens doit être une des préoccupations du praticien diplômé. Sa capacité à mesurer avec précision une situation familiale ou sociale et les risques inhérents à l'animal (animaux de compagnie ou de loisir) doivent lui permettre de choisir un traitement adapté. Le vétérinaire titulaire du CEAV doit connaître l'ensemble des textes législatifs de façon à aborder la prévention des troubles liés aux conditions d'élevage ainsi que les situations de dangerosité pour l'homme. Il doit être en mesure de rédiger un rapport d'expertise.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- La législation liée à la vente des animaux de compagnie.
- La législation concernant l'évaluation comportementale des chiens dits dangereux.
- La législation concernant les conditions d'élevage des animaux de compagnie.
- L'organisation du système judiciaire, le rôle de l'expert.
- La législation sanitaire.
- Les principales zoonoses et notamment celles transmises par morsure.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'évaluer la dangerosité d'un animal (notamment les chiens) dans un contexte familial et social donné.
- d'effectuer une évaluation comportementale des chiens dits dangereux telle que prévue par le code rural (Art L 211-14-1 et suivants).
- de proposer une intervention destinée à limiter le risque et à garantir la sécurité des personnes tout en respectant le bien-être de l'animal.
- d'argumenter cette décision auprès du propriétaire ou des autorités compétentes.
- de rédiger un compte-rendu d'évaluation (évaluation de la dangerosité) et un certificat relatif à un problème comportemental suite à une vente
- d'intervenir comme conseil pour favoriser l'intégration de l'animal en ville ou dans différentes structures de soins ou socioéducatives :
 - ✓ Relation avec les mairies et les préfetures
 - ✓ Programmes éducatifs pour enfants et/ou adultes
 - ✓ Animal dans les unités de soins

7. Communication, publications

Il est souhaitable à ce niveau de spécialisation que les candidats soient capables de réaliser un travail de recherche bibliographique et de concevoir un protocole de recherche clinique. Pour ce faire des connaissances concernant les analyses statistiques sont indispensables. De même la capacité à évaluer un travail au travers de la lecture de publications est une nécessité.

La formation doit conduire à la capacité de communiquer dans la communauté scientifique, notamment par le biais de publications (écrites et orales). Elle doit aussi permettre de développer les capacités de communiquer efficacement avec les propriétaires d'animaux ainsi qu'avec divers interlocuteurs des catégories professionnels concernées (éleveurs, éducateurs).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les principaux tests et outils statistiques utilisés en sciences biologiques.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront savoir :

- Effectuer une recherche bibliographique.
- Lire et critiquer un article scientifique.
- Rédiger un cas clinique dans un format concis (1500 mots).
- Rédiger un texte en respectant un format de publication scientifique.